

NOMENCLATURE : 9 - 1

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 MARS 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240327-DLB02\_27032024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

-----  
RAPPORT ANNUEL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN  
ANNEE 2022  
-----

Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que « le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de celui-ci ».

Le même article précise que « le rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus ».

Vous trouverez annexé à la présente, le rapport d'activité pour l'année 2022 de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN.

Je vous précise que sont délégués de la ville à la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN au titre de l'année 2022 :

M. ROBERT Sylvain  
Mme AIT CHIKHEBBIH Fatima  
M. DESMARETZ Arnaud  
Mme MEPHU NGUIFO Laure  
M. CECAK Jean-François  
Mme BOURDON Cécile  
M. BOUKERCHA Farid  
Mme CORRE Hélène  
M. REAL Dominique  
M. CLAVET Bruno

J'invite les membres présents à faire part de leurs éventuelles observations sur ce Document.

⇒ Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport d'activités de l'année 2022.

Le Maire,

Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Patricia BRAET

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –  
Accès aux services publics  
et ressources internes  
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX  
Réf : VB/BB

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 28 MARS 2024**

=====

**SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024**

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 20 mars 2024.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mmes MASSET et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY et LAUWERS, M. CLAVET, Mme DAVID.

**Etaient excusés** : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à M. HANON, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, Mme GLEMBA ayant donné pouvoir à Mme MAZEREUW, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme DAVID, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

**Etait absent** : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BRAET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.